

Le droit suisse et les juges étrangers **page 3**

Non à la surveillance des assurés **page 4**

Hommage à Ernest Décosterd **page 8**

Surveillance des assurés

La bourgeoisie nous surveille



Votations

25 Novembre

RECOMMANDATIONS DE
VOTE DU POP

Initiative «Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes)»

OUI

Initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)»

NON

La loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (surveillance des assurés)

NON

Vous pouvez suivre les activités du PoP sur:



Facebook



Twitter



Instagram



Youtube

www.popvaud.ch

**Edito**par **Christophe Grand**

Noter les travailleurs pour les fliquer !

Les travailleurs sont mis toujours plus à rude épreuve, et le patronat ne sait plus quoi inventer pour les fliquer et les intimider. Il est de plus en plus fréquent que des sociétés fassent appel à ce qu'on nomme un système de notation. Cela peut être via une application, où les utilisateurs notent la qualité ou le service qui leur est proposés, ou par des machines, directement dans l'entreprise.

Dans les toilettes du centre commercial Manor à Vevey, juste avant de franchir la porte de sortie à votre gauche, une machine vous demande votre avis sur la propreté des lieux, à l'aide d'un bouton vert avec un smiley souriant et d'un bouton rouge avec un smiley en colère. Mais ce genre de notation s'applique à de multiples domaines, particulièrement dans les professions dites de service.

Il est facile d'appuyer sur un bouton, de se cacher derrière une application et de noter, parfois avec plus ou moins de bonne foi... mais ce geste n'est pas anodin et nous devrions bien réfléchir avant de le faire. Derrière cette note, il y a deux personnes: un patron qui veut fliquer, instaurer un climat de peur auprès des travailleurs, leur faisant comprendre qu'une mauvaise note leur vaudrait une sanction. Et un travailleur, qui bosse dans un climat de tension permanent et de stress, au risque de mettre en péril sa santé. Ce sys-

tème sournois, c'est comme si votre patron vous suivait 24h/24h en observant tous vos faits et gestes.

Alors, que dire quand les mauvaises notes affluent? Sont-elles réellement justifiées? Un restaurant va-t-il s'amuser à mal noter son concurrent pour le court-circuiter? Un patron peut-il dire à son employé que si la note n'est pas au-dessus d'un pourcentage, il touchera 20% de moins sur son salaire? C'est pourtant ce qui arrive dans certaines entreprises.

La bourgeoisie, vissée dans ce système capitaliste, a une fois de plus trouvé une manière de mettre au pas les travailleurs, comme un compteur qui fait claquer son fouet sur un lion dans un cirque. Et cela semble efficace...

Alors, permettez-moi une question. Quand est-ce que les travailleurs refuseront enfin leur exploitation par le travail, qui, grâce à leur servitude, participe à l'enrichissement d'une bourgeoisie dominante? Est-ce qu'un jour l'humain arrivera à briser ses chaînes qui le contraignent à subir un travail aliénant? Aura-t-il la force de refuser d'être un robot déshumanisé?

Article publié dans le journal Gauchebo.
Soutenez Gauchebo en vous y abonnant.
www.gauchebo.ch

**Sourire en coin**par **Michel Bühler**

Le vent tourne

Journée d'automne. Pas un nuage dans le ciel d'un bleu profond, pas un souffle d'air sur les crêtes de mon Jura. L'été a tenu les promesses du printemps, la nature se prépare tranquillement au grand repos hivernal. Dans l'ombre des lisières reste un peu de rosée matinale. Les génisses ont rejoint la plaine, plus un son de cloche ne résonne dans les pâturages, qui offrent au grand soleil leurs paisibles vallonnements. Les feuilles des foyards virent au roux, et j'imagine que m'attendent, dans le secret des forêts, des bolets dodus, des alignées de petits gris et de sombres écailleux.

Assis sur un tronc, je respire lentement, et me sens envahi de bonheur. Là-haut dans le bleu plane un grand rapace: peut-être l'aigle royal, qui vient de réapparaître dans la région?

Silence, quiétude parfaite.

Et c'est dans ce paradis, appartenant à tous, que des promoteurs rêvent de planter des éoliennes.

Pas deux, pas trois, non: quarante! Oui, vous avez bien lu!

Environ dix-sept kilomètres séparent le Chasseron du Creux-du-Van. Dans cet espace quarante machines devraient être érigées! Pas des moulins de Daudet, non, d'énormes mâts blancs de 140 mètres de haut au moyeu, prolongés par des pales d'une septantaine de mètres de long – pour mémoire, la Tour Bel-Air à Lausanne s'élève à 52 mètres au-dessus de la place du même nom. Ce serait donc quarante monstres hauts comme quatre fois la Tour Bel Air qui pousseraient ici! Avec, enfouis dans le sol pour l'éternité, quarante socles de béton armé de 25 mètres de diamètre et de 4 mètres de profondeur. Avec le défrichage, et les nouvelles routes capables de supporter le passage de plus d'une centaine de convois exceptionnels transportant des centaines de tonnes de matériaux, avec les fouilles indispensables à l'acheminement du courant électrique!

J'avoue que, dans mon opposition à l'industrialisation de nos crêtes, il m'arrive de me sentir un peu seul. Dans ma commune d'abord, où la grande majorité de ceux qui devraient m'être proches, mes camarades «de gauche», s'alignent comme un seul homme derrière les autorités, lorsqu'il s'agit d'applaudir à un parc éolien projeté depuis vingt ans. Puis sur le plan cantonal, national, où la «gauche» de gouvernement, comme les Verts, gobe et relaie la propagande des lobbies éoliens...

Mais voici que ce sentiment s'estompe en ce bel automne! Premièrement parce qu'une pétition «Sauvez Chasseron Creux-du-Van» demandant l'abandon du projet pharaonique des quarante éoliennes a réuni 13'619 signatures en à peine cinq mois, et a été déposée devant le Grand Conseil vaudois. Puis parce que la caution que j'attendais de ma famille politique m'est arrivée enfin concrètement¹⁾, confirmant ce que je dis depuis des années: la construction des éoliennes a d'abord pour but, pour de gros groupes financiers, de faire de juteux profits sur le dos des consommateurs.

Le vent tourne!

Courez visionner :

https://www.youtube.com/watch?v=8SPLVEuh_SE

Le droit suisse et les juges étrangers

◆ « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (Initiative d'autodétermination », ainsi s'intitule l'initiative de l'UDC, sur laquelle nous voterons le 25 novembre. Le contenu de l'initiative n'a pratiquement rien à voir avec le titre. Il s'agit d'un pur simulacre.

Dans le cas d'une adoption de l'initiative, les autorités suisses et les électeurs ne recevraient aucune compétence en plus de ceux qu'ils possèdent déjà. Le Droit suisse est déjà décrété par les autorités suisses compétentes, avec ou sans cette initiative. En outre, le droit international n'est pas un droit qui a été prescrit par une autorité étrangère, mais il s'agit de contrats que la Suisse a délibérément conclus avec des états ou des organisations étrangers. La Suisse détermine exclusivement son "droit international" à ce jour.

Même les "juges étrangers" sont déterminés par nous-mêmes. Seuls quelques rares tribunaux peuvent faire des décisions contraignantes pour la Suisse. La Cour AELE, la Cour européenne des droits de l'homme, ou encore les tribunaux d'arbitrage de l'Organisation mondiale du commerce, désignés au cas par cas par l'OMC, en font partie. Tous ces tribunaux ont la compétence sur la Suisse, car la Suisse l'a défini ainsi de manière intentionnelle et autonome dans le cadre d'un traité international. Et dans tous ces tribunaux, la Suisse est également directement représentée par des mandataires.

Ce qui est réellement en jeu

Il ne peut donc pas s'agir d'autodétermination, comme cela figure dans le titre de cette initiative. Ce qui est en jeu, c'est la relation entre le Droit national suisse et le Droit international suisse. En d'autres termes, que devrait être appliqué si quelque chose de différent dans une loi suisse a été convenu par la Suisse dans un traité de droit international ? Le droit national a-t-il alors la priorité sur le traité international conclu par la Suisse ?

Étonnamment, l'initiative ne répond pas à cette question. Selon le texte de l'initiative, les lois fédérales et les traités internationaux, qui ont été soumis à un référendum, ont présence dans tous les cas, même avant l'enregistrement fédéral. Il devrait être interdit au Tribunal fédéral suisse de

revoir ces lois et traités internationaux quant à leur constitutionnalité, selon l'initiative. Mais que se passerait-il dans le cas d'une contradiction entre une loi et un traité international qui peut être soumis au référendum ? L'initiative ne commente pas ce point central qui est pratiquement l'aspect le plus important. Comme par le passé, le Tribunal fédéral suisse devrait résoudre ces contradictions au cas par cas. À cet égard, l'initiative n'apporte donc rien de nouveau.

◆
l'initiative contient un programme caché qu'elle ne nomme pas par son nom : elle cherche à saper la Convention européenne des droits de l'homme

Alors pourquoi tout ce tapage à propos d'une initiative qui ne contient pas ce qui est écrit sur l'emballage et qui laisse simplement ouverte la question qu'elle est censée résoudre ? La raison est que l'initiative contient un programme caché qu'elle ne nomme pas par son nom : elle cherche à saper la Convention européenne des droits de l'homme convenue par

la Suisse et 46 autres pays afin de retirer les compétences de la Cour européenne des droits de l'homme établies par cette convention. Et cela pourrait bien réussir dans le cas d'une acceptation de l'initiative.

Convention des droits de l'homme comme cible

Il est vrai que la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) est un traité que la Suisse a aidé à déterminer, mais sur lequel les électeurs suisses n'ont jamais pu voter. Cela a des raisons historiques, qui n'existent plus aujourd'hui à la suite de changements du règlement concernant les référendums contre les traités internationaux. En conséquence, divers accords com-

plémentaires à la CEDH, avec lesquels des droits supplémentaires étaient protégés ou des questions d'organisation clarifiées, étaient soumis au référendum. Mais les Suissesses et Suisses ne pouvaient pas voter sur le noyau initial de la CEDH.

L'UDC utilise désormais cette circonstance comme prétexte pour déclarer la non-valeur de la CEDH, qui ne devrait plus être relevant pour les décisions du Tribunal fédéral suisse. Toute loi suisse aussi discriminatoire qu'elle peut être, devrait prévaloir sur la CEDH. Toute ingérence arbitraire et disproportionnée dans les droits fondamentaux devrait être valable, simplement par le fait qu'elle repose sur une loi suisse. L'initiative ouvre la voie à l'ultime dictature de la majorité sur la minorité.

Cela est particulièrement grave car le Tribunal fédéral suisse aurait les mains liées face à une dictature de la majorité et face aux attaques légales contre des individus. Le Tribunal fédéral ne pourra plus vérifier la constitutionnalité des lois arbitraires et discriminatoires, mais devra les appliquer aveuglement. Une protection contre les violations des droits fondamentaux commises par le législateur, existe pour les Suissesses et Suisses de manière rudimentaire seulement à la cour de la CEDH à Strasbourg. Si ce tribunal est renversé, comme ce serait le cas après l'acceptation de cette initiative, ce tout dernier filet de sécurité serait également déchiré.

Quiconque appartient à une minorité sociale, qu'elle soit politique, religieuse, idéologique, liée à l'origine, à l'orientation sexuelle ou autre, a donc un intérêt existentiel à ce que cela ne se produise pas. Il ou elle doit aider à faire en sorte que cette initiative perfide soit rejetée aussi clairement que possible.

Willi Egloff

Non à la surveillance des assurés

Lors de la dernière session du Conseil national, sous la pression des compagnies d'assurances, le Parlement a voté oui à la «loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales», base légale pour la surveillance des assurés. Cette nouvelle base légale donne accès à de nombreux nouveaux outils pour que les compagnies d'assurances privées puissent surveiller les personnes soupçonnées de fraude. Il s'agit là d'une réelle atteinte à la vie privée, en effet, les assurances sociales auraient dans le futur l'autorisation de surveiller les présumés fraudeurs-euses au moyen de prise de photos, de vidéos ainsi que d'enregistrements sonores. Le projet de loi autorise même l'utilisation de traceurs GPS sur les voitures.

Le projet de loi autorise désormais la surveillance dans des lieux privés «qui sont visibles depuis un lieu librement accessible». Cela comprend par exemple les jardins privés ou les balcons. Il existe un grand risque d'abus possible et la loi pourrait être à la limite de la proportionnalité, au regard de l'ingérence dans la vie privée des personnes concernées. Ainsi, les détectives mandaté-e-s par une assurance peuvent davantage surveiller des personnes dans leurs sphères privées, que

la police elle-même lors d'une enquête pénale pour des crimes.

Dans un premier temps la loi permettait même la surveillance par drone, permission qui a été retirée ensuite par le Parlement. Les dispositions évoquées ne se limitent pas à l'assurance invalidité (AI), mais concernent également l'AVS ainsi que les assurances maladie, chômage et accident.

les partis de droite préfèrent s'attaquer à ceux qui grappillent quelques centaines de francs plutôt que d'aller chercher les milliards que leurs amis volent à la population.

Un autre point vient s'ajouter, pourquoi se focalise-t-on sur les assurés, c'est-à-dire toute la population. Si les fraudes

aux assurances sociales coûtent effectivement à la collectivité, cela est pourtant négligeable face à la fraude fiscale. Des montants inimaginables sont cachés par les millionnaires et milliardaires dans les paradis fiscaux. Pourtant, les partis de droite préfèrent s'attaquer à ceux qui grappillent quelques centaines de francs plutôt que d'aller chercher ces milliards que leurs amis volent à la population.

En plus de donner plus de pouvoir aux assurances, elle permet aussi de pointer du doigt quelqu'un que l'on souhaite montrer comme un profiteur, le responsable des problèmes de notre pays. Pourtant, certains médicaments sont vendus jusqu'à 1000 fois plus chers en Suisse que dans d'autres pays européens¹. Mais là encore, pas question pour les partis bourgeois d'attaquer les dividendes des entreprises pharmaceutiques. Cette loi peut être résumée en un dicton, diviser pour mieux régner. Ceux qui privent l'État et donc les écoles, routes, hôpitaux et autres nous montrent du doigt celui qui vient de voler une pomme dans le jardin de son voisin.

Zakaria Dridi & Gaël Vuillème
Comité de section des Jeunes POP Vaud

RIE3, RFFA, non c'est non !

Le Parlement fédéral vient tout juste d'accepter un nouveau paquet sur la réforme de la fiscalité des entreprises, suite au rejet de la RIE 3 en février 2017. Sur le plan fiscal, la RFFA n'est rien d'autre que la soeur jumelle de la 3ème réforme de l'imposition des entreprises RIE 3. En plus d'être une légère moquerie démocratique à l'égard de la majorité des Suisses qui avaient clairement refusé ces cadeaux fiscaux, la RFFA va encore péjorer les finances publiques, avec les conséquences que l'on connaît (austérité et hausse d'impôt pour les personnes physiques).

Ce n'est un secret pour personne, la Suisse est dotée d'avantages conséquents en matière de concurrence fiscale internationale. Comme le secret bancaire, l'Union européenne n'en veut plus. Au lieu de veiller à ce que les entreprises paient elles aussi une contribution adéquate pour les missions du service public et d'axer la réforme de l'imposition des entreprises de façon ciblée sur les entreprises internationales privilégiées, le

Parlement a réitéré sa volonté d'accorder de nouveaux privilèges à tous les types d'entreprises et actionnaires et de baisser massivement l'imposition sur le bénéfice des entreprises (de 13.7% à 8.3%). Et ce, alors qu'aujourd'hui, la plupart des PME ne déclarent pas de bénéfice. Elles ne seront donc même pas touchées par la réforme. À cela s'ajoute une série de mécanismes visant à encore réduire les contributions de ces grandes entreprises (patent box, intérêts notionnels, etc).

En contrepartie, le paquet prévoit un financement supplémentaire de l'AVS, dont ne bénéficieraient ni les retraités actuels ni les retraités futurs. Une partie non-négligeable du financement proviendra des travailleurs eux-mêmes par l'augmentation des charges sociales. Soyons clairs, cette provision ne nous mettra en aucun cas à l'abri d'une future proposition visant à augmenter l'âge de la retraite, la droite et le patronat y travaillent déjà.

La suite est connue, des coupes dans

la santé, l'éducation, la recherche ou encore les prestations sociales sont au programme. De par l'anticipation cantonale de la RIE 3 fédérale, que nous avons été les seuls à combattre, des villes comme Gland, Rolle et maintenant Lausanne présentent des comptes déséquilibrés. En cause : « la baisse de l'impôt sur le bénéfice des entreprises », pile poil ce qui est prévu, et de manière conséquente, dans cette nouvelle réforme RFFA.

Le PST-POP, les Jeunes POP Suisse avec la gauche hors-PS et les milieux syndicaux viennent de lancer un référendum. Rendez-vous dans la rue pour combattre ensemble ce marché de dupes qui ne profite qu'à une poignée de privilégiés !

Les feuilles de signatures sont en ligne sur notre site : www.popvaud.ch

Luca Schalbetter, président des Jeunes POP Vaud

Sondage sur la Riponne : une autre façon de concevoir la ville

◆ Il faut dépasser le cadre des micro-luttes urbaines et défendre un autre modèle de développement à l'échelle de la ville : réellement démocratique, collectif et ouvert à tous.

Le 5 septembre, le POP Lausanne a présenté les résultats du sondage qu'il a réalisé auprès de la population sur le réaménagement de la Place de la Riponne. Entre mai et août, un demi-millier de personnes, lausannoises ou non, ont exprimé leur ressenti sur la place dans son état actuel et donné leurs idées quant à son visage futur.

Du sondage ressort un désir de plus d'espaces verts et d'animation qui révèle une envie de faire revivre cette place qui ressemble à un « désert de béton » de l'aveu même de l'ancien syndic Daniel Brélaz¹. De nombreuses idées originales ou amusantes sont ressorties qu'il est possible de consulter sur la page internet² dédiée au sondage.

Cette démarche est à rapprocher de celle de militants du POP Renens. Fin 2017, ils ont mobilisé le Forum des Associations de Renens autour d'un projet de maison des associations avant le processus participatif officiel. Le résultat a été positif car cette dernière est en passe de voir le jour.

Participer à la production est déjà une volonté populaire

Le succès de ces deux mobilisations s'inscrit dans une volonté grandissante de la part des habitants de prendre les devants dans l'aménagement des espaces publics de leur ville. C'est également ainsi que l'on peut interpréter la multiplication des oppositions des usagers et habitants face aux projets urbains³, comme un désir de ne plus seulement être consommateurs mais également coproducteurs de leur ville.

C'est sous cette pression populaire que de plus en plus de processus participatifs officiels ont été inclus dans les projets urbains depuis quelques années. Si ces démarches officielles représentent une conquête des habitants face aux bureaux d'urbanisme privés et aux milieux immobiliers, elles n'offrent souvent que des choix cosmé-

tiques dans des projets quasi bouclés. L'habitant se retrouve ainsi comme le consommateur à la Migros, devant une fausse liberté de choix entre deux produits, sans qu'il ne puisse influencer la façon de les produire.

Lutter contre les méga-projets et la gentrification

L'enjeu est donc de rendre la voix des habitants décisive dès les toutes premières étapes de la conception de la ville. Le POP est à la pointe de ce combat car il fait entendre une voix populaire, celle de la majorité, travailleurs et locataires, qui sont ceux qui sont le plus touchés par les projets urbains mais qu'on n'écoute pas beaucoup. Sans cette voix, le développement urbain restera entre les mains des milieux immobiliers qui savent faire plier les municipalités et avancent à coup de méga projets. Ou encore entre celles de la petite bourgeoisie intellectuelle, qui arrive à investir les démarches officielles afin d'obtenir des aménagements propres à ses besoins, faisant ainsi progresser la gentrification. Il est donc essentiel de défendre sur le terrain et dans le débat public un autre modèle de développement urbain qui soit réellement démocratique, collectif et ouvert à tous. En un mot : socialiste.

Dépasser les micro-luttes...

On le voit, la volonté de participer à la conception des espaces urbains a déjà germé dans l'esprit des habitants. L'enjeu actuel est de dépasser le stade des microluttes défensives autour de tel ou tel aménagement urbain et de les fédérer autour d'un projet revendicatif, celui d'un autre mode de production de la ville dans son ensemble. Un projet où la voix des habitants sera décisive et non plus vaguement consultative. Pour ce faire, on peut déjà esquisser des institutions nouvelles : conseils d'habitants, syndicats d'usagers, etc., qui seules pourront rendre les clés de nos villes à ceux à qui elle appartiennent réellement : les locataires et les travailleurs.

L'enjeu actuel est de dépasser le stade des micro-luttes défensives autour de tel ou tel aménagement urbain et de les fédérer autour d'un projet revendicatif

... pour conquérir enfin notre liberté d'habiter

Cela est d'autant plus important que l'enjeu de ces deux mobilisations du POP débordent de la seule question des espaces publics. Si de plus en plus de personnes désirent s'impliquer dans l'aménagement de leur quartier, c'est aussi parce que déménager n'a jamais été aussi difficile. En effet, le marché romand du logement rime depuis de nombreuses années avec pénurie. L'économie de marché a fait la preuve qu'elle est incapable de fournir des logements à prix abordables. Le marché prive donc la grande majorité des habitants d'une liberté fondamentale, celle de choisir le lieu et le cadre dans lesquels ils veulent vivre.

Ainsi, pour nous qui nous sommes vus imposer notre lieu de vie, participer à la planification urbaine, autrement dit prendre en main les moyens de production de la ville est une façon de conquérir cette liberté que nous refusera toujours le marché du logement. Une véritable liberté collective d'habiter contre un faux-semblant de choix individuel.

¹. Cité par 24 Heures, 17 octobre 2017

² <http://www.popvaud.ch/2018/09/05/resultats-sondage-populaire-reamenagement-de-place-de-riponne/>

³. On peut penser au référendum contre le projet de tour Taoua en 2014 ou à la centaine d'oppositions au projet de tram t1.

Le système de santé : un enjeu politique majeur qui va marquer la prochaine législature fédérale

Le système de santé dans sa globalité est malade. Il est presque aux soins intensifs, mais nos autorités politiques n'arrivent pas à trouver des solutions – ou parfois ne les cherchent même pas – tant des forces contraires liées à des lobbies très forts s'opposent. Et pourtant, le risque est très grand que l'évolution du système de santé pénalise les familles, entraîne des inégalités et mette en danger son principe de base qui est la solidarité. D'ailleurs, c'est déjà partiellement une réalité:

–Si l'on prend son financement, le principe originel de « mutualité » (où les biens portants payent pour garantir les soins des malades) s'érode progressivement. Il suffit de savoir que la Suisse est le pays de l'OCDE où les ménages payent le plus, directement avec leur revenu disponible ; d'abord parce que les primes sont individuelles et sans relation avec le revenu, mais aussi parce que il y a une franchise et une participation aux coûts (y compris une taxe de séjour hospitalier de 15 frs) qui fait que pratiquement, si vous êtes malades, vous risquez, malgré votre assurance de devoir payer pas loin de 1000 frs par an (et pour autant que vous ayez opté pour la franchise minimale!). Sans compter les trop nombreux types de primes qui permettent aux biens portants de payer moins (Il faut dire que parfois, il n'y a pas d'autre solution pour équilibrer le budget de son ménage). On pourrait aussi parler de la taxe d'appel aux urgences qui est déjà facturée dans de nombreux cantons, ou la volonté de la commission de santé du Conseil National de faire payer une taxe de 50 frs pour toute consultation aux urgences, ou encore de relever la franchise minimale à 500 frs. Que dire des augmentations des primes maladies qui varient sans contrôle politique, et dans une opacité totale.

–La répartition de la facture des soins entre les pouvoirs publics et les assurances est un sujet de tension per-

manente: on demande que les hôpitaux soient « rentables » ce qui les pousse à développer le secteur ambulatoire (complètement à la charge des assureurs et des malades!) et permet de diminuer la facture publique. Le lobby des assureurs n'est pas content, mais la droite du parlement est fâchée si les hôpitaux coûtent chers...mais les accuse alors de concurrence déloyale vis-à-vis des confrères installés en pratique libérale....c'est la quadrature du cercle.

ductive. C'est une situation inédite encore il y a quelques années et qui ouvre tout grand la porte à la médecine à 2 vitesses.

–Le nombre de médecins spécialistes est trop grand et il devrait être impératif que les pouvoirs publics puissent réguler les nouvelles installations en fonction des besoins, ce qui est régulièrement remis en question par le Parlement fédéral.

–La Suisse reste totalement rachitique en termes de promotion de la santé et de prévention des maladies, et les efforts du Département de l'intérieur de M. Berset ont tous été recalés au niveau du Parlement.

Ces différents points montrent quelques enjeux importants pour ces prochaines années.

Il faudra soutenir toute initiative qui renforce la solidarité et l'accessibilité universelle et combattre vigoureusement le démantèlement de l'édifice d'assurance.

C'est dans cet esprit que sera lancé le 31 octobre une association des « engagés pour la santé » qui disent: « nous sommes convaincus que la santé n'est pas une marchandise, nous ne sommes pas des idéalistes et acceptons qu'il est illusoire de s'opposer totalement à l'émergence d'un marché de la santé. Il est temps cependant de le reprendre en main et de lui imposer des limites si l'on ne veut pas que le système s'effondre, au détriment des plus fragiles.»

C'est un début de réponse, qu'il vaut la peine de soutenir: cela peut-être un contre-pouvoir aux sociétés médicales qui défendent une vision très libérale de la santé, sans se soucier des priorités de santé des gens.

Bernard Borel, pédiatre FMH

Il faudra soutenir toute initiative qui renforce la solidarité et l'accessibilité universelle et combattre vigoureusement le démantèlement de l'édifice d'assurance.

–La tarification médicale permet des excès notamment dans certaines spécialités qui détournent les médecins du service public vers le privé, où ils peuvent gagner plus sans astreinte de garde (qui pourtant devrait être inhérente à la fonction médicale): on peut citer ici comme exemple les psychiatres ou les radiologues, donc 2 spécialités très opposées, mais ils ne sont pas les seuls!

–Le prix des médicaments est largement surfait et des traitements, pourtant reconnus efficaces par la communauté scientifique, ne sont pas toujours remboursés, parce que les pharmas multinationales n'hésitent pas à refuser la commercialisation dans notre pays plutôt que de baisser les prix et assurent ainsi des dividendes à 2 chiffres à leurs actionnaires. Sans compter des vaccins qui ne sont plus disponibles parce que les gains sont trop faibles pour que les pharmas augmentent leur capacité pro-

IMPRESSUM • Journal du POP vaudois & Gauche en mouvement

Rédaction : Chauderon 5, 1003 Lausanne / Téléphone : 021 312 06 76 / Fax : 021 312 06 97 / E-mail : info@popvaud.ch / Responsable : Christophe Grand / Tirage 10'000 exemplaires / CCP Résistance 10-769952-7 / Abonnement annuel : 25 Frs / Abonnement de soutien : 40 Frs / Comité de rédaction: Gaël Vuillème, Bernard Borel, Michel Bühler, Christophe Grand, Luca Schalbetter, Zakaria Dridi, Pierre Jeanneret / Mise en page : Christophe Grand / Dessin: Megan Hefti, Corrections : Monique Misiego

Lecture popiste : le communisme désarmé

Comment expliquer que le Parti Communiste Français (PCF) soit passé de 565'000 adhérents en 1978 à 130'000 seulement au milieu des années 2000 ? Comment expliquer que ce parti ait obtenu 21% des suffrages au premier tour de la présidentielle en 1969 et 1,7% en 2007 ? Comment expliquer, de manière générale, la désintégration des partis communistes occidentaux à partir des années 1970 ?

La thèse principale de Julian Mischi est que le déclin du PCF n'est pas dû à la soi-disant disparition de la classe ouvrière. Cette classe a certes connu une forte mutation, passant progressivement des métiers d'usine à ceux d'exécution dans le secteur des services. La plupart de ceux qui sont comptabilisés comme « employés » dans les statistiques sont en fait des emplois voisins de ceux des ouvriers, souvent non qualifiés, occupés principalement par des femmes (assistante maternelle, femme de ménage, etc.). De plus, la classe ouvrière en tant que telle est loin d'avoir disparu et est même, au niveau mondial, plus nombreuse que jamais. En France, en 2010, la part des ouvriers dans la population active totale est de 23% ; elle est même d'un tiers chez les travailleurs masculins. L'auteur montre avec grande pertinence que ce n'est pas la recomposition du monde du travail qui a affaibli le PCF mais qu'il s'est, à partir des années 1970, principalement désarmé de lui-même, en abandonnant les principales préoccupations des couches populaires et en laissant de côté sa nature de classe.

La dilution idéologique du PCF et son abandon des couches populaires

Depuis les années 1930 jusqu'aux années 1970, le PCF avait contribué à la formation d'une véritable culture de classe parmi les ouvriers français. Malgré les divisions (hommes-femmes, urbains-ruraux, nationaux-étrangers, etc.), le PCF était parvenu à unir la classe ouvrière autour de l'objectif de se représenter soi-même et de conquérir le pouvoir politique. Il était alors le premier parti de la gauche française, très loin devant le parti socialiste.

Néanmoins, dès les années 1970, le déclin du PCF coïncide avec une double désouvriérisation : du personnel communiste d'abord, car le parti, sous prétexte de s'ouvrir aux « nouvelles couches sociales » et à la « diversité », abandonne progressivement les mécanismes qui permettent de promouvoir des ouvriers et de contrôler l'ascension des couches qui ont un capital scolaire supérieur (enseignants principalement). De la parole communiste

ensuite, car le PCF abandonne le vocabulaire qui a trait à l'exploitation et au travail et se concentre de plus en plus sur les « pauvres », les « exclus », la « misère », le « quart-monde », les « marginaux » et les « minorités ». Toutes ces notions obscurcissent le rapport de classe qui structure le système capitaliste (la « misère » ne tombe pas du ciel, elle est imposée par l'exploitation croissante des travailleuses).

Un discours a-classiste dégradant qui valorise l'individu

Cette nouvelle orientation misérabiliste du PCF provoque une reconfiguration fondamentale de son rapport à la classe ouvrière. Alors que celle-ci était valorisée comme force de production des richesses du pays, du progrès technique, de l'avancée sociale, elle est désormais catégorisée par les termes de « milieu défavorisé », de classe marquée par la « pauvreté » et « l'exclusion ». En d'autres termes, alors que la valorisation de la dignité ouvrière était un marqueur fort de la résistance du PCF face à la bourgeoisie, le nouveau discours dégradant et a-classiste sur la misère est en fait un affaiblissement important du parti.

La classe ouvrière n'est plus vue comme la force ascendante et constitutive de la future société socialiste mais comme une classe dominée, fragile, comme l'ensemble des « petites gens ». Avec l'adoption de ce discours a-classiste, le but des dirigeants du PCF n'est plus de donner à la classe ouvrière le pouvoir dans le parti et dans la société toute entière mais de parler en son nom. Les dirigeants transforment progressivement le PCF en un parti de gestionnaires, de « gens utiles » à la société (capitaliste). Les ouvriers ne se reconnaissent pas dans cette image dévalorisante et stéréotypée qui leur est renvoyée d'eux-mêmes et quittent progressivement le parti.

Une autre modification majeure du discours communiste est la reconnaissance des « droits de l'individu » indépendamment de sa classe sociale ; le marxisme-léninisme est donc progressivement évacué au profit d'un « humanisme individualiste » qui valorise l'émancipation de chacun. Ce faisant, l'individu devient prioritaire face au parti ; ce dernier abandonne le centralisme démocratique, le principe qui proclame l'unité d'action et l'interdiction des attitudes fractionnaires une fois les décisions prises démocratiquement. Cela laisse la porte ouverte à la domination de thématiques sociétales héritées des revendications de mai 68 :

droits des minorités (alors que la classe ouvrière constitue l'immense majorité de la population), droits des migrants (mais abandon de la thématique de l'impérialisme), libéralisation sexuelle, etc.

Quelle expérience à en tirer pour le POP ?

En abandonnant sa référence à la classe ouvrière et sa nature de classe, le PCF a lui-même ouvert la porte à une dépolitisation massive des couches populaires, désormais majoritairement abstentionnistes ou (dans une moindre mesure) reportées vers le Front national. Cette séquence historique traitée par Julian Mischi devrait nous servir d'expérience importante : en abandonnant le projet de devenir un véritable parti de classe, en traitant les thématiques sociétales et individualisantes au détriment des thématiques sociales, en adoptant un discours dégradant et a-classiste sur les couches populaires, tout parti communiste ouvre la voie à sa propre désintégration et, ce faisant, permet à la bourgeoisie d'augmenter considérablement le taux d'exploitation et de renforcer son pouvoir. Depuis la disparition du PCF en tant que véritable force d'opposition, les travailleurs-euses français ont en effet connu un recul brutal de leurs conditions de vie, encore exacerbé depuis l'élection d'Emmanuel Macron. La bourgeoisie a bien compris l'intérêt de ce nouveau discours qui promeut les « minorités » afin de diviser la classe ouvrière en des identités multiples.

Il est donc utile de rappeler que la principale raison de la désaffection des couches populaires pour les partis de gauche provient essentiellement de cette gauche elle-même. Le bilan à tirer de cette stratégie qui a relégué le combat contre l'exploitation au second plan montre aujourd'hui qu'elle est impuissante voire complice des reculs sociaux majeurs que connaissent le prolétariat suisse et mondial. La reconquête des couches populaires passera, si l'on en croit le livre de Julian Mischi, avant tout par la reconstruction d'un véritable parti de classe, dont le but principal est d'unifier les couches populaires au-delà de leurs identités sociétales (sexe, religion, nationalité, orientation sexuelle).

Julian Mischi, « Le communisme désarmé. Le PCF & les classes populaires depuis les années 1970 », Contre-Feux/Agone, 2014.

Le Décès d'Ernest Décosterd, homme de convictions et de culture

Jusqu'à un âge avancé, notre camarade Ernest Décosterd a participé activement aux cortèges du 1er Mai et aux assemblées du parti. Ses interventions, toujours bien étayées, étaient très écoutées. Il apportait aux problèmes des solutions modérées et raisonnables. Puis il a passé ses deux dernières années dans un établissement médico-social, où il était très apprécié des résidents et du personnel. Car Ernest était un être chaleureux, pour qui l'amitié comptait, dans le parti et hors de celui-ci. Il fut surtout un homme aux convictions inébranlables. Cependant, il associait à ces dernières un esprit critique en éveil. Il n'était en aucun cas un dogmatique.

Une vie de combats

Ernest Décosterd est né en 1922. Pendant son enfance, il fut marqué par la crise économique qui frappa durement sa famille. La guerre d'Espagne et la victoire de Franco, puis la Seconde Guerre mondiale déterminèrent aussi ses engagements ultérieurs. Il fit un apprentissage de commerce. A l'armée, après son école de recrue en 1942, il exécuta tous ses cours de répétition, en partie sous le commandement du capitaine Robert Nicole, un socialiste de gauche anticonformiste, auquel il resta lié d'amitié. Au printemps 1948, il adhéra au POP vaudois. Il participa activement à toutes ses luttes. Il fut président du POP lausannois de 1954 à 1984. Il siégea au Conseil communal de Lausanne de 1958 à 1985, et au Grand Conseil de 1958 à 1978. Il s'impliqua notamment dans la réglementation des caisses de pension, pour la diminution de la circulation automobile en ville et le développement intensif des transports publics. Il fut membre de l'importante commission permanente des finances. Il remplit aussi de lourdes tâches d'organisation dans le parti, tâches dont le leader du POP vaudois André Muret se déchargeait volontiers sur lui...

Le 29 septembre 1956, coup de tonnerre dans sa vie! Alors qu'il est président de la Commission du personnel de la maison Veillon, il est licencié brutalement avec effet immédiat. Cela (il nous l'a dit) pour des raisons non politiques mais syndicales: il fallait décapiter le mouvement de contestation au sein

de l'entreprise. En revanche, les événements de Hongrie et la vague d'anticommunisme qui suivit rendirent sa réintégration impossible. Manifestement inscrit sur une «liste noire», il eut beaucoup de peine à retrouver du travail. Il dut même travailler un temps comme manoeuvre à la Coopérative des ouvriers du bâtiment de Lausanne (Cobal). Finalement, il fut engagé par cette entreprise, hélas disparue aujourd'hui, comme employé de commerce puis secrétaire général.



Si, lors de l'interview vidéo que nous lui avons consacrée, il regrettait un certain dogmatisme passé dans le POP, il soulignait surtout ses succès: le grand nombre de signatures en faveur de l'Appel de Stockholm de 1950 contre les armes nucléaires, la contribution importante du parti dans l'introduction du suffrage féminin dans le canton de Vaud en 1959, les progrès obtenus dans les domaines des allocations familiales, des vacances, les retombées de son combat constant en faveur des retraités. «Cette lutte politique a donné un sens à ma vie», nous disait-il.

L'amour de la musique

Mais à côté de la lutte pour des conditions de vie meilleures, il y avait la culture, à laquelle Ernest attachait beaucoup d'importance. Il était devenu un excellent connaisseur de la musique classique, avec une prédilection pour Chostakovitch. Il aimait aussi l'opéra. «Je ne peux pas concevoir ma vie sans la musique», ajoutait-il.

Et pour nous popistes vaudois, il sera difficile de concevoir la vie de notre parti sans cette figure de «sage» respecté. Adieu, camarade Décosterd! Tu resteras un exemple pour les militants du POP, jeunes ou moins jeunes car, pour reprendre tes propos, «rien n'est irréversible ni définitivement acquis». Nous continuerons donc ton combat!

L'interview vidéo d'Ernest Décosterd, réalisée le 8 juillet 1991 et déposée aux Archives de la Ville de Lausanne, est visible en ligne: <http://bit.ly/PJ-videos>

Pierre Jeanneret

POP & GAUCHE EN MOUVEMENT

Ce journal est gratuit, vous pouvez toutefois nous soutenir et nous aider à faire avancer vos idées en vous abonnant.

Abonnement annuel: 25Frs
Abonnement de soutien: 40Frs

CCP Résistance:
10-769952-7POP & GM, pl. Chauderon 5,
1003 Lausanne

Adhésion

- J'aimerais adhérer au POP Nom: _____
- J'aimerais m'abonner à Résistance Prénom: _____
- J'aimerais abonner un-e ami-e à Résistance Adresse: _____
- N° tél.: _____
- Adresse e-mail: _____

Signature:

A renvoyer à l'adresse suivante:
POP vaudois & Gauche en mouvement, Chauderon 5, 1003 Lausanne